

Dossiers de rentrée 2024/2025

Dossiers à remplir et à renvoyer

– **Pour le 30 septembre : DIOCESE UGSEL NORD CAMBRAI 2024/2025**

⇒ Dossier d'adhésion UGSEL Nord Cambrai 2024/2025

⇒ Dossier de renseignements de l'Association Sportive 2024/2025

ATTENTION LES 2 DOSSIERS CI-DESSUS SONT A RENSEIGNER ET ENVOYER

– **Pour le 30 septembre : HORS DIOCESE UGSEL NORD CAMBRAI 2024/2025**

⇒ Dossier d'adhésion Hors Diocèse UGSEL Nord Cambrai 2024/2025

⇒ Dossier de renseignements de l'Association Sportive 2024/2025

ATTENTION LES 2 DOSSIERS CI-DESSUS SONT A RENSEIGNER ET ENVOYER

– **Pour le 15 septembre délai de rigueur :**

⇒ Demande de médailles cross-country établissement 2024-2025

Les médailles seront à retirer le jour de l'AG du 18 septembre 2024.

- Pour le 30 septembre délai de rigueur :

⇒ Renseignements participation compétitions sports individuels toutes catégories << CLIQUEZ ICI >>

⇒ Renseignements inscriptions équipes sports collectifs pour les CJFG et MFG AVANT LE

⇒ Renseignements inscriptions équipes sports collectifs BFG AVANT LE

**ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE COMITE NORD
CAMBRAI DU 18/09/2024**

[- Invitation AG mercredi 18 septembre 2024](#)

[- Procuration en cas de non-participation au CA Ugsel Nord Cambrai](#)

[- Bulletin de candidature Conseil Administration Ugsel59c 2024-2028](#)

**Tutoriels d'aide à l'utilisation des logiciels
Enseignement Catholique et UGSEL**



[Exportation GABRIEL](#)



[Manuel d'utilisation UGSELNET chef d'établissement](#)



[Guide d'utilisation UGSELNET professeur](#)

[d'E.P.S](#)



[FAQ 1 UGSELNET;](#) [FAQ 2 UGSELNET;](#) [FAQ 3 USPORT](#)

Mettre en conformité les statuts de son association



[Statuts types UGSEL](#)



[Formulaire de déclaration de modification des statuts](#)



[Statuts UGSEL Nord Cambrai](#)

Les catégories d'âge

Pour l'année scolaire 2024 / 2025 :

Poussin(e) (1 et 2) :	2015 / 2014
Benjamin(e) (1 et 2) :	2013 / 2012
Minime (1 et 2) :	2011 / 2010
Cadet(e) (1 et 2) :	2009 / 2008
Junior(e) (1, 2 et 3) :	2007 / 2006 / 2005
Sénior (1 et 2) (JO dans certains sports) :	2004 / 2003

Dans tous les sports, les élèves, nés en 2015 et 2014, inscrits dans un collège de l'enseignement du second degré sont autorisés à participer aux épreuves de la catégorie benjamin.

Les modalités de sur classement sont précisés dans les règlements spécifiques.

Le carnet de bord de l'Association Sportive



[carnet de bord association](#)



[Fiche individuelle enseignant](#)

Attestation 2024/2025, Assurance UGSEL responsabilité civile , individuelle accident et assistance ,R.G.P.D.

- [Guide de rentrée Ugsel 2024/2025](#)
- [Document R.G.P.D](#)
- [Attestation UGSEL responsabilité civile 2024/2025 et individuelle accident](#)

Suite à la renégociation avec la Mutuelle Saint Christophe de notre contrat d'assurance responsabilité civile, individuelle accident et assistance, applicable à partir du 1er octobre 2018, nous tenons à vous informer des principaux éléments suivants.

Le code du sport fait obligation aux associations sportives de souscrire des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et des pratiquants. Il dispose en outre qu'elles sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt à souscrire des garanties couvrant leurs dommages corporels, dans le cadre d'une garantie communément appelé « individuelle accident ».

1°) Par cet avenant, l'Ugsel nationale prend en charge la totalité du coût de la garantie de base responsabilité civile, individuelle accident et assistance pour tous les adhérents et licenciés de la fédération.

Ainsi, pendant leur participation aux activités garanties par le présent contrat et organisées par l'Ugsef

sont assurés :

- Les élèves adhérents
- Les licenciés UGSEF
- Les préposés non-salariés et bénévoles
- Les dirigeants

2°) Afin de se mettre en conformité avec l'obligation d'information, chaque association sportive est tenue chaque année de distribuer la notice d'information et de faire remplir et signer aux parents ou représentants légaux des élèves licenciés inscrits dans celle-ci, le bulletin d'adhésion 2024-2025

3°) Dans celui-ci, les parents ou représentants légaux devront :

- soit adhérer à la garantie collective de base Individuelle accident incluse dans le prix de la cotisation,
- soit ne pas adhérer,
- soit souscrire une garantie complémentaire individuelle Accident plus.

Dans tous les cas, ils reconnaissent avoir été informés.

Légalement, le bulletin d'adhésion dûment rempli et signé fait preuve de cette information et de cette proposition.